

La politique contractuelle

L'OFFENSIVE DU POUVOIR APRES 68 : INTEGRATION POUSSEE DU MOUVEMENT OUVRIER.

Depuis 68, la combativité ouvrière n'a cessé de se manifester. Pour enrayer cette combativité montante, les patrons et leur pouvoir gouvernemental ont tenté d'imposer au mouvement ouvrier leur règle du « jeu », pour l'embourber et le paralyser dans un système de relations contractuelles.

La nouvelle société de Chaban s'exprimait ainsi : la carotte avec les contrats et le bâton de Marcellin pour ceux qui oseraient violer les formes diverses de la « participation ».

Quand les temps se font difficiles, on emploie plus souvent le bâton que la carotte et pour cela, rien ne vaut un Légionnaire !

LA REACTION DES SYNDICATS : LA CONVENTION DE NOVEMBRE 71 DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Depuis 62, le reclassement des petites catégories de fonctionnaires (C et D) figurait en tête des revendications des fédérations syndicales. En Mai 68, sous la pression des grévistes, le gouvernement promet le reclassement des C et D aux conversations de la rue Oudinot (Le Grenelle de la Fonction Publique) et met en place à cet effet une commission paritaire appelée Masselin.

Le 1er octobre 69, le gouvernement reçoit les organisations syndicales et leur annonce qu'il voudrait revoir certains points « obscurs » des travaux effectués. La CGT et la CFDT lancent une journée d'action commune pour le 10 octobre, mais sous forme de mtions et pétitions destinées comme chacun sait... aux poubelles du ministère.

Un accord est alors réalisé, signé par la CFDT, FEN et FO... sans la CGT. Le reclassement est étalé sur 5 ans à compter du 1er janvier 70. Outre les miettes, le contrat prévoit que pendant la période d'application du plan, soit jusqu'en 74, les organisations syndicales s'engagent à ne pas réclamer des avantages supplémentaires qui remettraient en cause ces refontes des classifications.

Les « partenaires sociaux » expriment d'autre part « leur intention commune de développer une politique de concertation destinée à améliorer l'efficacité de l'Administration et à assurer aux fonctionnaires une participation légitime à l'évolution du revenu national ».

Cet accord refusé par les CGT à cause de la clause ci-dessus constitue la première opération réussie d'intégration syndicale : fort de cette victoire, le gouvernement remet en vigueur la procédure du préavis sans que les syndicats lèvent le petit doigt. A la CFDT, des sections syndicales font entendre leur mécontentement face à cette signature et notamment la fédération des postiers.

Après le coup de force contre les grévistes de l'EGF, après l'échec de la grève du métro, le gouvernement, en position de force, engage des discussions avec les directions syndicales de la Fonction publique pour le rattrapage des salaires de 71 et la planification du pouvoir d'achat de 72.

Entre temps, le langage de la CGT a changé : la signature des contrats n'est plus systématiquement refusée si le contrat est le fruit de négociations sérieuses. Un « bon contrat » est jugé tel s'il garantit le pouvoir d'achat par les clauses de sauvegarde, qualifiés pompeusement d'échelle mobile des salaires !

En s'appuyant sur Bergeron, la tendance autonome de la FEN, la FGF-CFDT, en isolant dans un premier temps la CGT, Chaban arrive à mettre en place sa politique contractuelle. La presse bourgeoise s'enthousiasme : « La politique contractuelle du gouvernement connaît un second souffle » titrent les journaux. Malaud déclare : « l'année 72 s'ouvre sous des auspices favorables. » En effet, le gouvernement obtient coup sur coup deux signatures : l'EGF signé y compris par la CGT mais excepté la CFDT et la Fonction Publique.

Pour expliquer son attitude, la CGT expliquera dans un article de Pierre Cames dans l'Huma :

« Salaires : deux résultats différents... pour les électriciens et les gaziers, l'accord 72 est meilleur qu'en 71. Pour la Fonction Publique, il est plus mauvais que les propositions faites au début de cette année et repoussées par tous les syndicats (la CFDT n'ayant pas encore signé...) Nous signerons immédiatement des propositions identiques à celles faites à nos camarades de l'EGF disait samedi un responsable de la fédération CGT des fonctionnaires. Mais nous sommes loin de cela... »

Pourtant la signature de l'avenant 72 au contrat EGF correspond dans une large mesure à la convention de 69 dénoncée alors par la CGT comme un accord de collaboration de classe !

Cette politique contractuelle vise essentiellement à lier les mains des responsables syndicaux, qui après avoir signé ont bien du mal à expliquer quelques mois plus tard aux travailleurs que cette signature ne valait rien.

Cette politique d'intégration syndicale s'accompagne d'une politique de répression contre les ouvriers et les militants qui refusent de respecter les règles du jeu, d'occupation des usines en grève par les CRS ou Gardes Mobiles, par des agressions terroristes des SAC, CDR et nazillons divers. Enfin, le pouvoir en profite pour mettre en avant son syndicat CFT, essayant de lui donner un semblant de représentativité, lui octroyant des locaux comme aux Chèques Postaux à Paris. On ministère de l'intérieur on prépare les plans anti-grèves.

Aujourd'hui où le pouvoir n'a même plus de miettes à accorder, on parle moins de « politique contractuelle » mais le plan d'austérité, de gouvernement de « salut public », d'« union sacrée », etc ... La situation des travailleurs des PTT n'a cessé de se détériorer.